

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CF247

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la revalorisation de l'allocation journalière du proche aidant.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons une revalorisation des salaires des proches aidants.

L'implication de ces personnes dévouées pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées est déterminante. En France, plus de 3 millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile déclaraient être aidées régulièrement dans les activités de la vie quotidienne, 82 % le sont par un membre de l'entourage.

Chez celles et ceux présentant les restrictions d'activité par rapport à leur état de santé le plus dégradé GIR 1 et 2 au sens de la grille AGGIR autonomie, gérontologie groupe ISO-ressources, ils sont aidés par un membre de l'entourage familial dans 96 % des cas.

L'aide est apportée quotidiennement et le proche aidant joue un rôle central dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge la

HCFEA estime que la valeur totale de l'aide que ces personnes fournissent se situerait entre 11 et 18 milliards d'euros. (par an ?)

Le vieillissement de la population constitue un véritable défi de santé publique. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) prévoit que le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans devrait doubler d'ici 2050, en France, les plus de 60 ans seront alors 23,7 millions.

Pour les proches aidants, le temps et l'énergie, consacrés à l'aide apportée augmentent en fonction de la progression de la perte d'autonomie et peuvent entraîner des conséquences négatives sur leur propre santé et occasionner des difficultés sociales et financières.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées doit devenir une priorité politique et nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour les soutenir dans le maintien à domicile afin de garder leur cadre de vie de proximité, de leurs amis, quartier et association, tout en permettant aux proches aidants d'avoir un revenu à la hauteur de leur investissement personnel.

Par cet amendement, avec l'inflation subit par les ménages, nous demandons une revalorisation de 10%, à minima, des salaires horaires des proches aidants.